

Définition

Les paysages de transition et de reconversion se superposent aux paysages bâti et d'infrastructures, aux paysages agricoles, aux paysages naturels, aux paysages forestiers, aux paysages d'eau ... Ils témoignent du caractère évolutif de tous les paysages, mais font une focalisation sur un changement plus marqué. La transition est un processus plus lent et souvent lié à l'extension du paysage bâti sur d'autres paysages. La reconversion parle généralement d'une transformation du paysage bâti sur lui-même, dans un même territoire, et résulte d'une volonté politique, d'une planification avec une réalisation à court ou moyen terme.

Qualités

Les paysages de transition et de reconversion se caractérisent par un état de mutation, respectivement lente ou rapide, entre deux paysages.

On peut en distinguer **trois types principaux** :

Le premier résulte de la transformation initiale d'un cadre physique (morphologie du sol, hydrologie et végétation) dans le but de pouvoir assurer les activités humaines. Les modifications des conditions-cadres, généralement économiques, conduisent à un arrêt de l'activité, et le site est laissé à l'abandon. Les paysages d'activité agricole exploités au prix de gros efforts (défrichement, assèchement,...) sont abandonnés, et la nature reprend ses droits.

- Abandon de l'exploitation de terrasses céréalières ou viticoles
- Abandon de la pâture ou de l'exploitation du bois des pâturages boisés
- Abandon de la pâture et de la fauche des mayens
- Abandon des constructions traditionnelles de la transhumance
- Mutation des modes d'exploitation agricole ou du type de cultures
- Abandon des infrastructures touristiques : les installations sont abandonnées dans le grand paysage (installation du Petit St-Bernard) sans démontage

Le deuxième comprend les paysages d'activités humaines, mais celles-ci doivent être réorientées en fonction des opportunités techniques, politiques ou économiques. Il en résulte un changement d'identité. Dans les paysages bâti ou d'infrastructures, les constructions et les ouvrages vont à la ruine.

- Reconversion des friches industrielles : les activités industrielles sont abandonnées ou déplacées à distance des centralités. Le tissu existant est reconvertis, p. ex. Tamoil à Collombey-Muraz, ronquois 21 à Sion
- Reconversion des friches touristiques : les installations sont reconvertis vers un nouvel usage comme par exemple Cry d'Er à Crans-Montana (transformation de la station d'arrivée et infrastructure hôtelière)
- Mutation des paysages bâti avec perte du caractère initial : paysage d'habitat temporaire des mayens ou paysage patrimonial du cœur de village en habitat résidentiel, ...
- Frange entre paysage bâti et agriculture soumise à l'avancée de l'urbanisation. Frange entre paysage bâti



Le Bouveret dans le Chablais

et agriculture figée par l'arrêt du développement du bâti en lien avec la loi Weber ou le redimensionnement de la zone d'habitat. Il en résulte un paysage en l'état d'ébauche : un paysage mi bâti, mi agricole qui peine à trouver son identité

- Et demain, reconversion des friches commerciales ?
- ...

Le troisième correspond à un rééquilibrage des forces de la nature suite à des événements tels un éboulement, une chute de blocs, une lave torrentielle, une inondation... Le paysage est fortement modifié.

- Éboulement de Sierre, de Randa ou de Gondo
- Chute de pierres de Raron

Bases légales

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LoCAT)
Loi sur les constructions (LC)

CHAMPS DE TENSION

Les ajustements des forces de la nature ou les modifications des conditions-cadres des activités humaines (technique, économique, politique ou stratégique) conduisent à un rééquilibrage des forces en présence. Ce changement induit une part d'indétermination et de réorientation possible du développement initié. C'est une opportunité d'améliorer les conditions-cadres spécifiques.

Lors d'une réorientation des activités, le changement qui est intrinsèquement lié à ce type de paysage conduit à une modification de l'identité initiale du paysage de base (bâti, agricole, naturel, forestier ou d'eau) sur lequel il se superpose. C'est souvent une opportunité d'orienter le développement d'un territoire.

Les champs de tension spécifiques sont mentionnés dans chacun des paysages. Le paysage de reconversion reprend ici les spécificités qui lui sont propres.

Entre prestations foncière, de régulation et d'habitat

Lors du rééquilibrage des forces de la nature, les implications de la dynamique naturelle (bloc, gravat, défrichement ...) sont soit laissées telles quelles, soit remises en état en fonction des enjeux de ce territoire sur les activités humaines (utilisation du site, nécessité de protection ...). L'impact sur le paysage est significatif.

Entre prestations foncière et de régulation

Les paysages bâtis ou d'infrastructures qui sont abandonnés vont généralement à la ruine, le coût du démontage – notamment pour les infrastructures - n'ayant pas été anticipé lors du projet. Les grands paysages sont impactés.

La pollution des sols sur les anciens sites industriels nécessite un assainissement avant de pouvoir réaffecter le site à une autre utilisation. La question des coûts liés à l'assainissement peut faire perdurer l'état d'abandon.

Entre prestations foncière, de production et culturelle

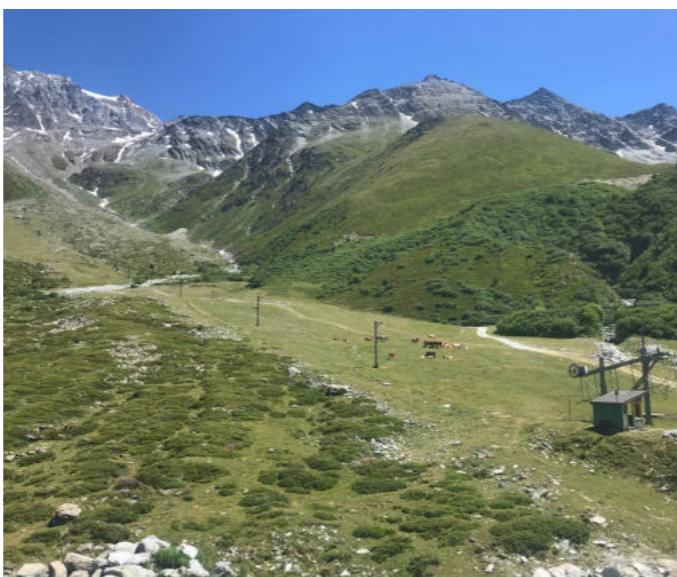
Lors de la cessation des activités agricoles sur un territoire, le paysage perd sa diversité et ses spécificités historiques, généralement le paysage forestier s'étend. Les capacités productives du sol s'amenuisent.



Monthei dans le Chablais



Mattertal



Entremont



Chablais - Raffinerie Tamoil



Entremont